

LES
20
ANS

Sous la direction de
Guillaume LE FLOCH

DU
TRIBUNAL
INTERNATIONAL
DU DROIT
DE LA MER

Editions A. PEDONE

COLLOQUE

LES VINGT ANS
DU
TRIBUNAL INTERNATIONAL
DU DROIT DE LA MER

Sous la direction de Guillaume LE FLOCH

Actes du colloque des 2-3 juin 2016
Université de Rennes 1
Institut du droit public et de la science politique

Edition A. PEDONE

© Editions A. PEDONE
I.S.B.N. 978-2-233-00866-4

LISTE DES AUTEURS

- François ALABRUNE**, *Directeur des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*
- Niki ALOUPI**, *Professeure, Université de Strasbourg*
- Vincent BÉLIER**, *Doctorant, Université de Rennes 1*
- Laurence BOISSON DE CHAZOURNES**, *Professeure, Université de Genève*
- Valérie BORÉ EVENO**, *Maître de conférences, Université de Nantes*
- Boualem BOUGUETAIA**, *Ambassadeur, Juge et ancien Vice-Président du Tribunal international du droit de la mer*
- Sarah CASSELLA**, *Professeure, Université du Maine*
- Jean-Pierre COT**, *Juge, Tribunal international du droit de la mer*
- Annie CUDENNEC**, *Professeure, Université de Bretagne Occidentale*
- Phillipe GAUTIER**, *Greffier, Tribunal international du droit de la mer, Professeur extraordinaire, Université catholique de Louvain*
- Albane GESLIN**, *Professeure, Science Po Aix*
- Guillaume GROS**, *Avocat et chercheur, Doctorant, Université de Genève*
- Patrick JACOB**, *Professeur, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines*
- Guillaume LE FLOCH**, *Professeur, Université de Rennes 1*
- Marie LEMEY**, *Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Rennes 1*
- Lucie PAIOLA**, *Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Rennes 1*
- Alain PELLETT**, *Professeur émérite, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Président de la Société française pour le droit international*
- Marie-Clotilde RUNAVOT**, *Maître de conférences HDR, Université de Cergy-Pontoise*
- Jean-Marc SOREL**, *Professeur, Ecole de droit de la Sorbonne – Université Paris 1*
- Helmut TÜRK**, *Ambassadeur, Ancien Juge et Vice-Président du Tribunal international du droit de la mer*
- Sandrine TURGIS**, *Maître de conférences, Université de Rennes 1*
- Roberto VIRZO**, *Professeur associé, Université de Sannio*

SOMMAIRE

Avant-propos

INTRODUCTION

Le Tribunal international du droit de la mer : bilan et perspectives

PREMIÈRE PARTIE

LE TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER ET SES JUSTICIABLES

Les Etats et le Tribunal international du droit de la mer : Le choix du Tribunal

Le Tribunal international du droit de la mer et les organisations internationales :
la singularité de l'Union européenne

L'accès des personnes privées au Tribunal international du droit de la mer

DEUXIÈME PARTIE

ASPECTS PROCESSUELS

La compétence consultative du TIDM : première(s) d'un ... *remake* !

La finalité des mesures conservatoires du Tribunal international du droit de la mer

La procédure en prompt mainlevée

L'expert et le Tribunal international du droit de la mer

TROISIÈME PARTIE

LA JURISPRUDENCE

DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

I. SON APPORT AU DROIT DE LA MER

La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer en matière
de délimitations maritimes

La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et l'Etat du pavillon

La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer en matière de pêche

SOMMAIRE

II. SON APPORT AU DROIT INTERNATIONAL GÉNÉRAL

- La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et les sources du droit international
- La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et la responsabilité internationale
- La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et le droit international des droits de l'homme

QUATRIÈME PARTIE

LE POINT DE VUE DES PRATICIENS

SUR LE TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

- Le regard du juge sur le Tribunal international du droit de la mer (I)
- Le regard du juge sur Le Tribunal international du droit de la mer (II)
- Le regard du greffier sur le Tribunal international du droit de la mer.
Quelques réflexions sur l'accès au Tribunal
- Le regard de l'agent sur le Tribunal international du droit de la mer.
Témoignage à la lumière de l'affaire du « *Grand Prince* ».
- Le regard du Conseil sur le Tribunal international du droit de la mer

CONCLUSIONS

Mer calme à peu agitée, sans avis de tempête

AVANT-PROPOS

Boualem BOUGUETAIA

Ambassadeur,

Juge et ancien Vice-Président du Tribunal international du droit de la mer

Comment aurais-je pu résister à la sympathique proposition et si élégamment faite par le Professeur Guillaume Le Floch d'écrire quelques lignes de présentation de cet ouvrage, de ce colloque en fait puisqu'il s'agit du recueil des actes du colloque organisé par l'Université de Rennes 1 les 2 et 3 juin 2016 intitulé « Les vingt ans du Tribunal International du Droit de la Mer » que j'ai eu le privilège de co-présider.

Très judicieusement et opportunément programmé, le colloque de Rennes a été un prélude à tous ceux qui sont venus plus tard célébrer le vingtième anniversaire du Tribunal International du Droit de la Mer.

Je me dois de dire (et je l'ai déjà dit à l'occasion du colloque organisé par le Tribunal à Hambourg les 5 et 6 octobre 2016) que ce colloque de Rennes, magistralement organisé et mené par l'équipe du Professeur Guillaume Le Floch, a envoyé une séduisante image du potentiel que recèle l'Université de Rennes 1 et de sa capacité à tutoyer, celles des plus prestigieuses de l'Hexagone.

Je ne peux non plus ne pas céder à la tentation de cette opportunité, ni boudier le plaisir de relever la qualité et le haut niveau des débats qui ont animé cette rencontre qui, étant la première du genre, a, avec cette objectivité scientifique, quantifié sans complaisance le bilan des vingt années d'existence du Tribunal, posé le bon diagnostic de son étape morphogène et série les probables défis de son futur. L'architecture du programme et la logique des thèmes abordés ont permis aux participants de mieux se familiariser avec cette « jeune institution », son fonctionnement, ses compétences, ses activités et sa pertinente jurisprudence. Sans qu'il en fut un postulat de base ni un objectif du colloque, les intervenants ont pu en égrenant des arguments probants et en procédant à des démonstrations convaincantes, réduire les scepticismes les plus marqués sur l'« utilité » du Tribunal International du Droit de la Mer.

De « l'utilité » du Tribunal il en a beaucoup été question, ici et là, et on ne trouvera nulle part ailleurs meilleure réponse que celle qui fut donnée lors de ce colloque.

Sans reprendre ici tout le contenu de l'ouvrage, au demeurant très riche en enseignements, je voudrais cependant mettre en exergue certains points qu'a

traité le colloque et qui me paraissent particulièrement saillants pour évaluer l'apport et la portée réels de la réunion de Rennes.

La première partie du colloque fut consacrée à l'examen de la question du « Tribunal International de la mer et ses justiciables ». Elle a permis d'appréhender la problématique des relations entre le Tribunal, les Etats, les personnes privées et les organisations internationales, avec la parfaite illustration de l'exemple de l'Union européenne. Le colloque a ensuite abordé, avec une parfaite logique, les « Aspects processuels » qui ont ouvert le débat sur certains aspects de la compétence du Tribunal.

On se souvient lors de la demande d'un avis consultatif soumise au Tribunal par la Sous-commission régionale des pêches de l'Afrique de l'Ouest (CSRP) de la grande polémique engagée sur la question de la compétence consultative du Tribunal plénier. Certains semblaient vouloir réserver cette compétence exclusivement à la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins, polarisés peut-être en cela par le seul précédent que la Chambre ait connu en l'affaire 17 quand le Conseil de l'Autorité des fonds marins lui a demandé de rendre un avis consultatif « sur les questions juridiques qui se posent dans le cadre de son activité ». Le Tribunal avait du alors user des trésors d'arguments juridiques puisés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et dans son Règlement intérieur pour convaincre de sa capacité à connaître d'une compétence consultative. Le colloque a, à travers les questions « d'interprétation uniforme de la convention », très largement étendu le débat à ces questions de compétence avec des conclusions fort intéressantes.

La dernière partie du colloque a offert une tribune très animée sur la sensible question de l'existence du Tribunal et de sa « compatibilité » avec les autres institutions judiciaires internationales. Les interrogations portaient en fait sur le souci de préserver l'unicité de la jurisprudence et le risque de son éclatement et par-delà celui du droit international en général. Bien que la réponse à ces préoccupations ait été depuis signifiée par l'action même du Tribunal au travers de sa jurisprudence, on peut relever que la résolution de cette équation a été fortement confortée par les intervenants du colloque.

Qu'il s'agisse de la jurisprudence en matière de délimitation maritime (affaire *Bengladesh /Myanmar* affaire 16) ou de celle des avis consultatifs (Chambre et Tribunal plénier) le Tribunal a pu voir sa jurisprudence s'imposer comme une référence appréciée et inspirante et un apport qualitatif complémentaire aux autres juridictions internationales, au droit de la mer et au droit international général, et... cela le colloque de Rennes a eu le mérite de le souligner positivement.

Ce survol de l'ouvrage est loin de prétendre être exhaustif vu la somme et la richesse des thèmes et des concepts qu'il aborde, mais si ces quelques pauvres lignes peuvent avoir l'effet suggestif sur les curieux et les avides de connaissance, alors elles auront atteint un but non négligeable.

Plus qu'un simple outil de référence, l'ouvrage est et sera j'en suis persuadé une ressource utile et un instrument indispensable à ceux qui aspirent en savoir plus sur les questions du Tribunal et du Droit de la Mer.

Gisement de « matière » prometteuse, grenier qui recèle l'une des plus belles moissons de l'Université française, l'Université de Rennes 1 nous a livré à travers cet ouvrage un message rassurant et encourageant quant au devenir de certains « écrins » universitaires. Puisse-t-elle continuer dans la sérénité et le progrès à nous abreuver de cette précieuse intelligence et à évoluer dans cette « mer calme à peu agitée, sans avis de tempête ».

TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des auteurs</i>	3
Avant-propos	
Boualem BOUGUETAIA	7

INTRODUCTION

Le Tribunal international du droit de la mer : bilan et perspectives	
Guillaume LE FLOCH.....	11

PREMIÈRE PARTIE

LE TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER ET SES JUSTICIABLES

Les Etats et le Tribunal international du droit de la mer :	
Le choix du Tribunal	
Valérie BORÉ EVENO	61
Le Tribunal international du droit de la mer et les organisations internationales :	
la singularité de l'Union européenne	
Annie CUDENNEC	85
L'accès des personnes privées au Tribunal international du droit de la mer	
Lucie PAIOLA.....	95

DEUXIÈME PARTIE

ASPECTS PROCESSUELS

La compétence consultative du TIDM : première(s) d'un ... <i>remake</i> !	
Marie-Clotilde RUNAVOT	123
La finalité des mesures conservatoires du Tribunal international du droit de la mer	
Roberto VIRZO.....	145
La procédure en prompt mainlevée	
Marie LEMEY	163
L'expert et le Tribunal international du droit de la mer	
Laurence BOISSON DE CHAZOURNES et Guillaume GROS	181

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE
LA JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

I. SON APPORT AU DROIT DE LA MER

La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer en matière de délimitations maritimes Albane GESLIN	207
La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et l'Etat du pavillon Niki ALOUPI	223
La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer en matière de pêche Vincent BELIER	245

II. SON APPORT AU DROIT INTERNATIONAL GÉNÉRAL

La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et les sources du droit international Sarah CASSELLA	299
La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et la responsabilité internationale Patrick JACOB	313
La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer et le droit international des droits de l'homme Sandrine TURGIS.....	333

QUATRIÈME PARTIE

LE POINT DE VUE DES PRATICIENS
SUR LE TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Le regard du juge sur le Tribunal international du droit de la mer (I) Jean-Pierre COT	357
Le regard du juge sur Le Tribunal international du droit de la mer (II) Helmut TÜRK.....	361
Le regard du greffier sur le Tribunal international du droit de la mer. Quelques réflexions sur l'accès au Tribunal Philippe GAUTIER	365
Le regard de l'agent sur le Tribunal international du droit de la mer. Témoignage à la lumière de l'affaire du « <i>Grand Prince</i> ». François ALABRUNE	377
Le regard du Conseil sur le Tribunal international du droit de la mer Alain PELLET	383

CONCLUSIONS

Mer calme à peu agitée, sans avis de tempête Jean-Marc SOREL	393
---	-----

L' institution en 1996 du Tribunal international du droit de la mer est loin de s'être faite dans l'indifférence. Certains saluèrent la mise en place de cette nouvelle juridiction internationale appelée à contribuer au règlement pacifique des différends relatifs au droit de la mer. D'autres, au contraire, la fustigèrent, affirmant qu'elle était coûteuse et inutile et qu'elle pouvait même se révéler dangereuse en contribuant à la fragmentation du droit international.

En dépit d'une activité peu soutenue au milieu des années 2000, le Tribunal international du droit de la mer est progressivement parvenu à trouver sa place dans le concert des juridictions internationales. Les différentes affaires dont il a été saisi ont permis de démontrer l'efficacité de ses procédures d'urgence et sa capacité à rendre, dans des délais tout à fait raisonnables, des décisions de qualité, tant dans le cadre de sa fonction contentieuse que de sa fonction consultative. Par sa jurisprudence, il a indéniablement contribué au développement du droit de la mer mais aussi du droit international général. Il n'en demeure pas moins que toutes ses potentialités n'ont pas encore été exploitées.

A travers différentes contributions d'universitaires et de praticiens, cet ouvrage a pour objet de revenir sur les deux premières décennies d'activité du Tribunal international du droit de la mer et de s'interroger sur son avenir. Il s'articule à cette fin autour de quatre axes essentiels

- Le Tribunal international du droit de la mer et ses justiciables
- Aspects processuels
- La jurisprudence du Tribunal international du droit de la mer
- Le regard des praticiens sur le Tribunal international du droit de la mer

ISBN 978-2-233-00866-4 40 €

UNIVERSITÉ DE
RENNES 1
INSTITUT DU DROIT PUBLIC
ET DE LA SCIENCE
POLITIQUE

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, France, soit par télécopie : +33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - 40 € l'ouvrage. Nous consulter pour envoi.

Les 20 Ans du Tribunal international du droit de la mer

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00866-4

Carte Visa

N°/...../...../.....

Cryptogramme.....

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....